

## Déclaration du SNUDI-FO à la CAPD du 24 janvier 2019

Nous siégeons aujourd'hui à la CAPD d'installation, avec la nouvelle représentativité issue des élections professionnelles de décembre.

A la CAPD de la Haute-Garonne, FO progresse de 333 voix et obtient 1031 voix. 47% de collègues en plus ont voté pour le SNUDI-FO 31 par rapport à 2014. Nous passons de 24,85% à 28,2% de représentativité (soit + 3,35 points ce qui représente la plus importante progression parmi les syndicats du département).

C'est pour nous un formidable encouragement à défendre nos revendications.

Les mouvements sociaux qui se déroulent actuellement en témoignent. La question des salaires est particulièrement saillante. L'actuelle hausse des prix n'échappe à personne.

En revanche, rien pour les fonctionnaires. Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'est prévue !

Entre janvier 2000 et août 2018, l'indice des prix à la consommation, calculé par l'INSEE, a augmenté de 31%. Dans le même temps la valeur du point d'indice s'est considérablement dégradée ces dernières années. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice des fonctionnaires de janvier 2000, il faudrait une revalorisation du point de 18,7% !

Il est inacceptable de continuer à laisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires se dégrader face à la hausse des prix !

C'est pourquoi, avec notre Fédération Générale des Fonctionnaires, nous revendiquons une augmentation immédiate du point d'indice de + 16 % pour tous et nous inscrivons pleinement dans l'initiative de montée des fonctionnaires à Paris le 7 février.

Sur la question des salaires, les retards de paiement sont particulièrement insupportables pour les personnels. Nous sommes intervenus en audience sur cette question et insistons sur la situation des titulaires remplaçants (en particulier des BDFC qui ont vu le paiement de leur ISSR retardé de plus de 5 mois, avançant les déplacements parfois sur de très longues distances de leur poche !) et des collègues qui ont changé d'échelon depuis le 1er septembre et dont le salaire n'a toujours pas augmenté.

D'une part, il n'est pas normal que l'Education nationale vive « à crédit » en ne payant pas l'augmentation de salaire dès le changement d'échelon ; d'autre part, au niveau des impôts, cela fait une différence majeure : sur 2019, avec le prélèvement à la source, des collègues vont se retrouver avec un salaire beaucoup plus important et vont être imposés davantage, puisque 2018 est une année blanche. Là-aussi ce n'est pas acceptable.

Une solution doit être trouvée pour que les promotions automatiques soit payées en temps et en heure et pour que les collègues ne soient pas lésés dans le paiement de l'impôt.

Il serait également légitime, pour toutes les situations évoquées, qu'une compensation financière en cas de retard de paiement soit envisagée, comme le prévoit la loi.



FO rappelle son opposition au non-protocole PPCR qui a gravé dans le marbre le blocage de nos salaires, de nos carrières, a renforcé l'arbitraire et la casse du barème dans les promotions.

Nous interviendrons lors de cette CAPD sur les recours formulés par les collègues dans le cadre extrêmement contraint établi par le décret d'évaluation PPCR.

Nous rappelons également que les 1989 collègues du département promouvables à la hors classe 2018 sans avoir passé d'entretien de carrière n'ont toujours pas été destinataires de leur appréciation finale. PPCR prévoit pourtant que cette appréciation reste gravée jusqu'à la fin de la carrière professionnelle, ce que nous contestons. Nous demandons que les collègues aient connaissance de l'appréciation finale PPCR. C'est la moindre des choses.

Certains collègues ont fait des recours sur la base des informations fournies par les organisations syndicales. Nous demandons qu'il y ait un vrai examen des recours. En particulier pour les collègues qui étaient au 9ème et 10ème échelon lors de la CAPD 2018 et qui répondent aux mêmes critères que les collègues 11ème échelon dont vous avez décidé de modifier l'appréciation de « satisfaisant » à « très satisfaisant ».

Nous demandons donc un vrai réexamen des situations, de tous les recours pour la prochaine campagne de promotion.

Concernant le mouvement, dans la continuité de la remise en cause des barèmes induite par PPCR dans les promotions, le gouvernement s'attaque au droit à mutation des personnels. Le groupe de travail académique qui s'est réuni le mercredi 23 janvier a confirmé nos craintes. Sont annoncés :

- ▶ Suppression du 2ème et 3ème mouvement ;
- ▶ Extension par le biais d'un « algorithme » sur des affectations non-choisies (l'administration étant en incapacité totale d'expliquer comment fonctionnerait cet « algorithme ») ;
- ▶ Création de postes qui seraient des « coquilles vides » (vos propres termes) à « remplir » plus tard en fonction des besoins.

Pour le SNUDI-FO, il s'agit d'une attaque sans précédent contre le mouvement et la possibilité de postuler sur des postes précis avec un départage au barème, seul à même de garantir l'égalité de traitement des personnels.

C'est pourquoi le SNUDI-FO avec SNUipp, SE-UNSA, CGT, SUD appelle les enseignants du premier degré à se rassembler le mercredi 30 janvier à 14h au rectorat pour revendiquer le maintien des différentes phases du mouvement et de la possibilité d'être affecté au barème sur un poste précis.

Une audience intersyndicale est demandée. Nous souhaitons être reçus.

Pour le SNUDI-FO, le mouvement ne peut pas être ainsi remis en cause dans notre département.

